

# Publications des tribunaux

---

## Publication de dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Audergon Frédéric*, né le 16 septembre 1976, à Fribourg, originaire de Chésopelloz/FR, fils de Marcel et de Mathilde, née Gaberell, ouvrier, domicilié à Cournillens, Pré du Cabaret, 1784 Courtepin/FR; sdt à cp EM fus mont 16;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 10A a rendu le 25 septembre 2001 une décision vous concernant, dont le dispositif est le suivant:

1. En la procédure pénale militaire ouverte le 20 septembre 2000 contre le sdt Audergon, il est prononcé un non-lieu sans suite de peine.
2. Les frais de procédure sont mis à la charge de la Confédération.

Un recours peut être déposé dans un délai de vingt jours, à compter de la communication de la présente décision, par écrit, avec motifs et conclusions auprès de l'auditeur du Tribunal militaire de division 10A.

11 décembre 2001

L'Auditeur du Tribunal militaire de division 10A

## Dispositif Audergon

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.12.2001
Date	
Data	
Seite	5976-5976
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 854

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.